



## Cahiers de recherches médiévales

Journal of medieval studies

13 | 2006

La Noblesse en question (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)

---

### « Comment Dieux a confirmée noblesce »

Identité fonctionnelle et culturelle de la noblesse dans l'œuvre  
d'Eustache Deschamps

Thierry Lassabatère

---



#### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/crm/749>

DOI : 10.4000/crm.749

ISSN : 1955-2424

#### Éditeur

Honoré Champion

#### Édition imprimée

Date de publication : 30 décembre 2006

Pagination : 53-68

ISSN : 1272-9752

#### Référence électronique

Thierry Lassabatère, « « Comment Dieux a confirmée noblesce » », *Cahiers de recherches médiévales* [En ligne], 13 | 2006, mis en ligne le 27 novembre 2009, consulté le 15 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/crm/749> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crm.749>

---

Tous droits réservés



**« Comment Dieux a confirmée noblesce ».  
Identité fonctionnelle et culturelle de la noblesse dans l'œuvre  
d'Eustache Deschamps**

Mais dignement fut chevaliers  
Esleuz pour le roy premiers,  
Car il fut en mil hommes pris  
Le milleur ; et pour ce ay je appris  
Qu'en latin s'appelle *miles*.  
Du divin droit estoient fès,  
Et ceste confirmacion  
Descendoit par succession  
En la seignourie mondaine ;  
La science orent toute plainne,  
Par eulx mesmes se conseilloyent,  
Et les loix aux peuples bailloient,  
Et vesquirent es grans estas  
Tant comme ilz trindrent ces trois cas :  
Chevalerie, sens, vaillance.

Cette longue tirade du *Miroir de mariage* (v. 8261-8275)<sup>1</sup> d'Eustache Deschamps renferme en substance une conception d'ensemble de la noblesse : de son origine, explicitement rapportée aux temps bibliques des chefs de mille d'Israël et de l'élection de Saül, selon le récit du *Premier livre de Samuel* ; de son lien naturel ou fonctionnel au roi ; de l'essence de son pouvoir, que le poète semble considérer de « divin droit » (v. 8266) et descendant « par succession » (v. 8268) ; enfin des valeurs qui la constituent, résumées dans l'association du vers 8275 : « Chevalerie, sens, vaillance ».

Né dans les années 1340 et mort fin 1404 ou début 1405, Eustache Deschamps fut personnellement au centre de cette relation entre noblesse et royauté : vraisemblablement issu d'un modeste lignage de la noblesse champenoise<sup>2</sup>, il servit en effet à la fois les princes du sang de la maison d'Orléans, comme bailli de Valois, maître d'hôtel ou maître des eaux et forêts, et le roi de France, comme huissier d'armes de Charles V puis bailli de Senlis sous le règne de Charles VI. Sa fréquentation assidue des cours princières, sa participation aux nombreux événements du siècle – comme les expéditions de Flandre et de Gueldre au début du règne de Charles VI –, ses liens étroits avec les cercles intellectuels et politiques

---

<sup>1</sup> Les références renvoient à l'édition des *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, éd. Marquis de Queux de Saint-Hilaire & G. Raynaud, Paris, 1878-1903. *Miroir de mariage*, t. IX.

<sup>2</sup> Voir H. Millet, introduction à l'anthologie *Eustache Deschamps en son temps*, éd. J.-P. Boudet et H. Millet, Publications de la Sorbonne, 1997.

formés par Charles V<sup>3</sup>, font par ailleurs du poète un témoin central de la vie politique du temps, dans ses dimensions sociologique, factuelle et idéologique.

Par-delà son morcellement, l'œuvre imposante de ce témoin éclairé dévoile une conception d'ensemble de la noblesse, dans sa relation à la société et à l'État, répondant aux questions posées, en liminaire, par les vers du *Miroir de mariage* : quelle définition fonctionnelle et sociale de la noblesse, dans quelle relation originelle, consubstantielle ou hiérarchique, à la royauté ? quelle identité culturelle, quel système de valeurs et quel modèle éducatif pour le transmettre ? enfin, au regard de l'actualité et des exigences nouvelles de l'État moderne, quelles remises en cause et quel réajustements nécessaires ?

*Noblesse et royauté : consubstantialité originelle ou subordination fonctionnelle ?*

S'adressant au roi comme au « Vicaire Dieu, commis ou temporel, / Oint et sacré de sa sainte onction » (v. 1-2), la ballade 273 expose le principe de délégation divine du pouvoir auquel elle s'empresse d'ajouter la contrepartie : « Fay charité, garde droit et raison / Des biens de Dieu a ton peuple redonne » (v. 15-16). Principe contractuel de réciprocité, l'accomplissement de ces devoirs fondamentaux introduit une relation directe entre le roi et son peuple, que la ballade 273 évoque subrepticement en un mot, ou plutôt un nom, celui de Saül (v. 8). Contant l'intronisation du premier roi du peuple hébreu et premier roi sacré, le *Premier livre de Samuel* fait de la royauté de Saül le modèle d'une royauté à émanation double : désigné par Dieu et oint en son nom par Samuel (IX, 15-26 et X, 1), Saül est aussi l'élu de son peuple (X, 19-21). L'élection de Saül illustre ainsi à merveille la dualité de l'origine divine de la royauté dans la conception médiévale, « en ce sens que Dieu inspire le peuple et que le peuple est l'instrument de Dieu quand il choisit un roi »<sup>4</sup>.

Le chant royal n° 349 de Deschamps offre une bonne illustration de la perception, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, de cette « royauté selon Saül » qui procède d'une double élection à la fois divine et humaine. La première strophe de la pièce expose un pouvoir royal résultant d'un contrat avec Dieu, qui « Par Samuel fist declaracion / Du droit du roy et de sa grant haultesce » (v. 7-8). Le début de la seconde strophe conte ensuite l'élection de Saül (v. 11-14) :

Saul eslut, le meilleur et plus saige  
Du peuple adonc de Benjamin venus ;  
Les espaules fut plus hault de corsaige,  
Du peuple aussi et li meudres tenus.

Deschamps conclut alors son récit par une onction venant signifier la reconnaissance et la confirmation par Dieu du choix du peuple : « Samuel l'oint de royal unction » (v. 16).

L'élection et l'onction de Saül à peine évoquées (v. 1-16), le chant royal 349 en tire la leçon annoncée dans son refrain – celle de l'origine concomitante de la

<sup>3</sup> Pour ses liens politiques avec les Marmousets, voir T. Lassabatère, « Eustache Deschamps et les Marmousets, d'après la *Fiction de l'aigle* et quelques autres pièces », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1995, Paris, 1996, p. 69-82.

<sup>4</sup> B. Guénéé, *L'Occident aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1991, p. 152.

royauté héréditaire et de la noblesse, dans tous ses degrés : « Comment Dieux a confirmée noblesce ». La société seigneuriale et féodale serait donc liée à la royauté dans ses origines, comme vraisemblablement dans sa nature (v. 17-20) :

De ce roy vint aux rois succession,  
Contes et ducs, chevaliers, gentillesce,  
Dont je feray ci declaracion  
Comment Dieux a confirmée noblesce.

Malgré l'ambiguïté des vers 17-18 qui semblent la faire découler de la désignation de Saül, la noblesse est sélectionnée selon un procédé d'élimination semblable mais chronologiquement distinct : « Un chevalier entre mil fut eslus, / Tout le meilleur par grant discretton » (v. 25-26), allusion aux « chefs de milliers » institués par Samuel (Premier livre, VIII, 12) pour servir le roi. Seules différenciations dynastiques entre royauté et noblesse : la distance chronologique assez floue qu'instaure le chant royal entre l'élection du premier roi (v. 11-14) et celle, consécutive, des fondateurs des lignages nobles (v. 25-26), ainsi que la mention de l'onction de Saül (v. 16). Mais les nobles ne partagent pas, aux yeux de Deschamps, le sang sacré des rois, et le verbe « venir », au vers 17, indique une provenance logique et non biologique : une conséquence, pas une descendance<sup>5</sup>. Plus précisément, une subordination fonctionnelle.

\*  
\* \*

La superposition des origines a en réalité valeur fonctionnelle. Chronologiquement postérieure à la royauté et dépassant très largement le cercle princier défini par la souveraineté, puisque englobant en un seul ensemble jusqu'au « chevalier » et simple « gentilhomme » (v. 18), la noblesse paraît essentiellement définie par ses fonctions (v. 35-40) :

Par eulx soient les peuples deffendus,  
Et a eulx soient les peuples en subjection.  
Ainsis en fist Dieux confirmacion,  
Eulx requerans, c'est ce qui trop les blesce,  
Quant ilz sentent, par telle election,  
Comment Dieux a confirmée noblesce.

Royauté et noblesse se trouvent unies dans une communauté de fonctions qui les définit, mais subordonne en même temps la noblesse au roi – le *Miroir de mariage* marque cette dépendance fonctionnelle d'une seule proposition, discrète mais efficace : les chevaliers sont « Esleuz pour le roy » (v. 8262).

---

<sup>5</sup> Contrairement à Adalbéron de Laon déclarant que « les lignées de nobles descendent du sang des rois » – Adalbéron de Laon, *Poème au roi Robert*, éd. et trad. C. Carozzi, Paris, 1979, p. 2, v. 21-23, cité par A.-W. Lewis, *Le sang royal. La famille capétienne et l'État, France, X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1986, p. 61 qui conclut : « Adalbéron n'établit aucune différence entre les grands seigneurs et le roi ».

La division fonctionnelle de la société s'accompagne d'une distinction sociale et morale. La noblesse a été choisie selon un critère moral, pour la qualité de ses membres : à l'image de Saül, le noble a été élu parce qu'il était « le meilleur », d'après le chant royal 349 (v. 26) aussi bien que dans le *Miroir de mariage*, dont la pseudo-étymologie de « *miles* » (v. 8265) – le chevalier défini comme le « milleur » (v. 8264) – établit un lien sémantique entre une classification socio-fonctionnelle et une valorisation morale. Et l'objet principal du chant royal 349 est précisément de projeter dans le présent cette valorisation morale issue du passé et tirant de l'histoire sa légitimité. S'adressant à l'aristocratie contemporaine dans une forme d'actualisation du texte biblique, trouvant dans « ce noble linaige » qui « Par le monde est en mains lieux esendus » (v. 31-32) à la fois le lien au passé et les « raisons » (v. 42) d'une prééminence morale intacte (v. 41-43) :

Plus dignes sont ceuls de ce noble herage  
Par les raisons que j'ay touchié dessus,  
Que ne sont ceuls qui sont du serf parage,

le chant royal reconstitue cette association identitaire de la noblesse à la vertu et à la domination socio-fonctionnelle : noble « Seignourir doit et par son vasselaige / Vices haïr et entendre aux vertus » (v. 33-34).

Dans son ensemble, le chant royal 349 est porteur d'une vision globale de la société aristocratique : une royauté d'investiture divine ; une noblesse socialement et moralement créée à l'image de la royauté, mais fonctionnellement subordonnée à elle et ne jouissant pas de sa dimension sacrée<sup>6</sup>. « Li noble et ly royal » : Deschamps ne s'y trompe pas lorsqu'il distingue fondamentalement ces deux catégories dans sa ballade 1244 (v. 12), les princes du sang ne sont pas des nobles comme les autres<sup>7</sup>.

\*  
\* \*

Une distinction qui vaut d'autant plus subordination lorsque, avec la ballade 231, le poète ajoute au surplomb fonctionnel de la noblesse par le roi son pendant structurel. Si le chant royal 349 esquisse les divers degrés de la hiérarchie nobiliaire : « Contes et ducs, chevaliers, gentillesce » (v. 18), dans une perspective plus énumérative que de distinction sociale, la volonté de hiérarchisation est beaucoup plus nette dès l'entame de la ballade 231 (v. 1-6) :

Puisque les Roys sont faiz pour gouverner  
Et les princes pour leurs Roys obeir,  
Aussi sont fais les ducs pour gens mener  
Et aux contes commettre leur plaisir ;  
Les chevaliers a touz ces trois servir  
Doivent [...].

<sup>6</sup> Comme le remarque Dominique Boutet : « le roi est indispensable pour assurer le contact entre le groupe aristocratique et le divin » – *Charlemagne et Arthur ou le roi imaginaire*, Paris, 1992, p. 156.

<sup>7</sup> Voir R. Cazelles, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève, 1982, p. 64-67 et A.-W. Lewis, *op. cit.*, p. 202-244.

Ici, Deschamps opère une stricte hiérarchisation entre degrés féodo-vassaliques successifs, énoncés selon une cascade descendante de relations de supériorité, de seigneur à vassal, qui reconstitue l'image de la pyramide féodale, surplombée par un roi que le premier vers pose d'emblée dans son statut féodal de suzerain. Légitimant la récupération royale des structures féodales et le glissement de la notion de suzeraineté à celle de souveraineté<sup>8</sup>, le poète ne diffère guère du chapelain de Philippe Auguste dont Georges Duby disait qu'il « respecte donc dans l'aristocratie une superposition de dignités correspondant à la hiérarchie féodale sur quoi prend alors appui l'État monarchique »<sup>9</sup>.

À l'appui de cette récupération monarchique des structures nobiliaires, la ballade 231 convoque également le motif rhétorique du schéma fonctionnel. Après avoir exposé en ses degrés la pyramide féodale que domine le roi-suzerain (v. 1-5), la pièce procède en effet à sa fusion avec la vision trifonctionnelle de la société (v. 5-18). Ce sont les chevaliers, au vers 5, qui servent de pivot, d'articulation entre l'une et l'autre de ces conceptions politiques (v. 5-9) :

Les chevaliers [...]  
Doivent l'Eglise deffendre,  
Et le peuple, qui le veult entreprendre,  
Doivent garder et maintenir en paix,  
Et pour ces deux doivent leur sang espandre.

Reprenant la définition fonctionnelle des rois et de leurs auxiliaires nobles, la ballade 231 la resitue dans le contexte global d'une société hiérarchisée et totalement fonctionnalisée. La fusion de deux motifs produit ainsi cette société idéalisée à laquelle aspire Deschamps, dans un double mouvement de hiérarchisation interne au groupe nobiliaire, d'une part, par subordination de la noblesse à la royauté selon le schéma féodo-vassalique, puis de distinction fonctionnelle entre cette classe nobiliaire et ses complémentaires au sein de la société, ramenée au schéma trifonctionnel indo-européen.

Mais ici, les deux motifs se renforcent plus qu'ils ne se complètent. Au sein de cette première strophe entièrement consacrée à la classe noble et à sa fonction parmi les trois ordres, le savant entremêlement de la hiérarchie féodo-vassalique et de la mission guerrière des nobles établit finalement le roi en tant que membre et tête de la seconde fonction indo-européenne<sup>10</sup>. Comme en témoigne encore la réduction qu'opère la ballade 1005 de la tripartition fonctionnelle à ses degrés les plus élevés : « les roys, les pueples, les prelas » (v. 17), le schéma trifonctionnel est en quelque sorte canalisé par l'idéologie monarchique : souverain, sommet de l'édifice féodo-vassalique comme les « prelas » sont celui de l'ordre ecclésiastique, le roi assume une mission de maintien de l'ordre dont l'ordre chevaleresque n'est que l'instrument et l'exécuteur. Rien de différent, en effet, de la construction inaugurée

<sup>8</sup> Voir par exemple B. Guenée, *op. cit.*, p. 231-232 et D. Boutet, *op. cit.*, p. 148, qui parle d'une « idéologie vassalique dont le roi, au bout du compte, profite plus que tout autre ».

<sup>9</sup> G. Duby, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, 1978, p. 408.

<sup>10</sup> Voir J. Le Goff, « Note sur la société tripartite, idéologie monarchique et renouveau économique dans la chrétienté du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle », *L'Europe aux IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles. Aux origines des États nationaux*, Varsovie, 1968, p. 63-71 – notamment p. 67-68.

peu après l'an mil par Gérard de Cambrai et Adalbéron de Laon<sup>11</sup> : par son entremise avec la hiérarchie féodo-vassalique, le schéma trifonctionnel s'est transformé, chez Deschamps aussi, en une entreprise de restauration de l'ordre royal et de subordination de l'ensemble du corps social – particulièrement celui des guerriers – à l'autorité du monarque.

*L'éducation nobiliaire, idéal et réalité : du mythe des origines au lendemain de la bataille de Poitiers*

En même temps qu'elle distingue « Li noble et ly royal » (v. 12), la ballade 1244 souligne cependant la proximité culturelle de la noblesse et des princes des fleurs de lys. Au premier plan des valeurs partagées, l'argument de liberté qui caractérise par essence tout « Noble homme et franc ou attrait des royaulx » (v. 3) et se matérialise essentiellement, au XIV<sup>e</sup> siècle, par l'exemption fiscale<sup>12</sup>. Faisant dériver les « ars liberaulx » (v. 1) de l'adjectif « liberal » (v. 2), la ballade pose l'éducation comme principal instrument de la liberté nobiliaire, tout comme la ballade 1111 qui, dénonçant la domination sans partage de l'arithmétique parmi les sept arts libéraux, y voit le signe d'un « bestournement » des valeurs et de l'ordre du monde faisant « Le serf franchir, lever le nice, / Et le noble franc asservir » (v. 5-6).

À l'utilité sociale (la distinction nobiliaire) de l'instruction, la ballade 1244 ajoute l'argument pratique de l'adaptation des temps éducatifs aux temps du corps. La seconde strophe attribue en effet à l'instruction une place naturelle dans l'éducation nobiliaire : moment de l'« enfance » (v. 11), du « jeusne temps » (v. 15), en « Gardans leurs corps de lesion de mal » (v. 14), c'est-à-dire en laissant une constitution physique encore frêle se raffermir et s'apprêter à la formation guerrière (v. 15-16). Deschamps rappelle en début d'envoi ce principe pratique qui procède de la meilleure adéquation des rythmes de l'éducation globale du jeune prince à ceux de son développement corporel (v. 31-33) :

Prince, advisez voz enfans d'aage tendre  
De mettre aux ars, mieulx en vaudront leur membre,  
Et ne seront corrompu n'affolé.

Reprenant à la ballade 1244 son argument pratique, le *Miroir de mariage* cite en exemple l'éducation que les nobles des temps anciens inculquaient à « Leurs enfans, qui jadis souloient / Apprendre jusques ilz avoient / Eage pour les armes porter [...] / Premiers leur apprendrent clergie, / Après eurent chevalerie » (v. 8171-8173 & 8175-8176).

L'argument pratique rejoint en réalité ici une conception essentielle de l'éducation des nobles et de l'exercice du pouvoir. En témoigne l'exemple des rois savants cités en fin de première strophe de la ballade (v. 6-10) :

<sup>11</sup> Voir G. Duby, *op. cit.*, en particulier p. 73 : « pour Adalbéron comme pour Gérard, les *oratores* sont les évêques, les *bellatores* les princes, et ceux qui peinent, les paysans ». Cette désignation des trois fonctions n'est pas sans rappeler la tripartition de Deschamps dans sa ballade 1005, précédemment citée.

<sup>12</sup> P. Contamine, « De la puissance aux privilèges », *La noblesse au Moyen Âge*, éd. P. Contamine, Paris, 1976, p. 235-257 – ici p. 245-247.

Pour ce fut cler le grant roy Alixandre,  
Julles Cesar, qui tant fut renommé,  
Charles le Grant qui fist maint peuple rendre :  
Roy sanz lettre est comme asne couronné.

Le refrain de la ballade (v. 10) emprunte au *Policraticus* de Jean de Salisbury (IV, 6) sa maxime célèbre, dont le chant royal 356 donne une variante aviaire : « Roys qui ne scet est comme oisel en caige » (v. 38). Ici encore, le *Miroir de mariage* reprend et développe les arguments de la ballade 1244. Ses vers 8270-8275, cités en introduction, disent assez combien, aux yeux de Deschamps, la « science » est indispensable à la prise de décision et à l'exercice du pouvoir, en particulier législatif ; et le triptyque de valeurs auquel le poète résume l'essence de la condition nobiliaire : « Chevalerie, sens, vaillance » (v. 8275) renvoie clairement aux réflexions des intellectuels sur l'alliance nécessaire du savoir et du pouvoir, dans des termes inspirés de ceux de Guillaume de Nangis dans sa *Gesta Ludovici*, dont la traduction en français rapporte fidèlement en ces termes la leçon : « Les .II. fuellies de la fleur de liz qui sont oeles, segnefient sens et chevalerie, qui gardent et deffendent la tierce fuellie qui est ou milieu de elles, plus longue et plus haute, par laquele foys est entendue et senefié ; quar elle est et doit estre gouvernee par sapience et deffendue par chevalerie »<sup>13</sup>.

Cette alliance du savoir et du pouvoir, que Guillaume de Nangis pensait particulière au royaume de France, prend même un sens dynamique nettement affiché, en renvoyant au double *topos* de la *translatio studii* et de la *translatio imperii*. Ainsi écrit-il que la science « *primo venerat ab Athenis Romam, et a Roma cum militiae titulo in Galliam* »<sup>14</sup>. Réaffirmant cet idéal de l'alliance entre savoir et pouvoir : « Ces .II. estats couvient estre un : / La chevalerie et l'estude » (v. 8220-8221), le *Miroir de mariage* l'inscrit lui aussi dans cette perspective historique dynamique de la *translatio*, en précisant

Que depuis l'eage premerain  
Que la clergie fut trouvée  
Qui en divers lieu est alée  
Que la chevalerie l'a  
Suye et suit ou elle va(v. 8184-8188),

dans une formulation qui rappelle, plus encore que Guillaume de Nangis, un Gossoin de Metz écrivant, dans son *Image du monde*, que « chevalerie suit tousjourz clergie la ou ele va adès »<sup>15</sup>. Encore la pensée de Deschamps ajoute-t-elle une nuance substantielle quant à la forme de l'alliance nécessaire entre « estude » et « chevalerie » : comme le précisent les vers 8180-8182, il s'agit ici d'une alliance

<sup>13</sup> *Vie de Saint Louis*, traduction anonyme en moyen français (XIII<sup>e</sup> siècle) de la *Gesta Ludovici IX* de Guillaume de Nangis, éd. M. Daunou, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XX, p. 313-465 – ici p. 319-321.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 320. Voir aussi S. Lusignan, « La topique de la *translatio studii* et les traductions françaises de textes savants au XIV<sup>e</sup> siècle », *Traduction et traducteurs au Moyen Âge*, éd. G. Contamine, Paris, 1989, p. 303-315 – en particulier p. 314.

<sup>15</sup> Gossoin de Metz, *L'Image du monde*, éd. O.-H. Prior, Lausanne, 1913, p. 78.



personnelle, « en un mesme corps » (v. 8181), et non pas seulement de la réunion au sein du royaume d'une élite de savants et d'une élite de guerriers, complémentaires mais séparées :

Que chevalerie de près  
Suiroit, et en un mesme corps,  
La clergie, c'est mes accors. (v. 8180-82)

\*  
\* \*

À cet enseignement intellectuel au centre duquel la ballade 1244 place les « .VII. ars liberaulx » (v. 1), le *Miroir de mariage* ajoute les « ars mechaniques » (v. 8147). Cependant, c'est l'enseignement de l'histoire qui doit occuper l'essentiel de l'éducation intellectuelle du jeune noble<sup>16</sup>. Reprenant une rhétorique utilitaire, l'image de « L'espée [qui] n'a que trois tranchans / Des non clerks chevaliers errans » (v. 8281-8282) à laquelle le « chevalier clers » (v. 8284) ajoute un quatrième « taillans » (v. 8286) tente d'établir la supériorité que le savoir historique confère dans la pratique du métier de chevalerie (v. 8287-8289) :

Sçavez vous lequel est le quart ?  
Les escrips qu'il a veuz a part  
Des conquestes des anciens.

Car, averti des faits militaires les plus édifiants, le chevalier est à même de profiter de sa science dans l'exercice de son métier : « En bataille tele science / Puet moult valoir et profiter » (v. 8302-8303), et d'éviter les écueils qui se présentent immanquablement « quant par fole hardiesce / Uns chevaliers par sa prouesce / Voult plus vaincre que par arroy » (v. 8305-8307).

L'apprentissage des armes n'en fait pas moins, dans la formation idéale du chevalier selon Deschamps, l'objet d'une programmation précise et détaillée dans laquelle prennent place tous les rites traditionnels qui conduisent le jeune noble à son adoubement. C'est à son *Lay de Vaillance* que le poète confie la description de cet apprentissage, dont la première étape se partage entre initiation aux armes et service des aînés (v. 55-62) :

Les jeunes gens poursuioient  
Lances, bacinez portoient  
Des anciens chevaliers  
Et la coustume aprenoient  
De chevauchier et veoient  
Des armes les trois mestiers<sup>17</sup>  
Puis devenoient archiers,  
A table et partout servoient.

<sup>16</sup> P. Contamine, *La noblesse au royaume de France, de Philippe le Bel à Louis XII*, Paris, 1997, constate la forte composante historique des bibliothèques nobiliaires (*ibid.*, p. 277).

<sup>17</sup> La joute le tournoi et la guerre (voir ball. 770, v. 21-22).

L'adoubement n'intervient qu'après une période probatoire de huit à dix ans, ponctuée de lointains voyages à caractère initiatique (v. 68-72) :

Puis gens d'armes devenoient  
Et leurs vertus esprouvoient  
Huit ou dix ans tous entiers ;  
Es grans voyages aloient,  
Puis chevaliers devenoient.

Le *Miroir de mariage* précise cette dimension itinérante qui représente, au-delà de l'adoubement dont elle constitue le préalable, une composante essentielle du « vivre noblement »<sup>18</sup> et une nécessité morale pour éviter que le chevalier, « Quant guerre et tournois ne sont mie / Ne joutes [...], / N'apaillardise pour amer » (v. 2205-2207). Ses destinations les plus fréquentes sont Prusse et Livonie : « Fault d'aler en Pruce soit près / Ou en Yfflevent » (v. 2192-2193), ou plus encore le « voyage par mer » (v. 2208) au Proche Orient, de la Terre sainte au Mont Sinaï : « Au Saint Sepulcre, et ja ne fine / Jusques a Sainte Katerine » (v. 2209-2210), qui semble une étape obligatoire (v. 2206-2213).

Relayé par le *Miroir de mariage* ou d'autres contributions plus modestes, le *Lay de vaillance* d'Eustache Deschamps permet de reconstituer l'éducation type d'un jeune noble du XIV<sup>e</sup> siècle : un parcours cohérent et complet, équilibré également, où alternent arts libéraux et métier des armes dans le respect scrupuleux du développement corporel. Un parcours qui semble avoir recouvré une certaine réalité, et dont la littérature nous livre ici un témoignage fidèle<sup>19</sup>. Mais de quelle réalité s'agit-il cependant, quand quelques vers plus loin le même *Lay de vaillance* développe, en contrepoint du parcours initiatique idéal, une critique acerbe de la conduite réelle des jeunes nobles du moment ?

\*  
\* \*

Fonctionnant selon le principe d'une opposition terme à terme entre idéal et réalité, ici analysée comme un glissement générationnel, le tableau de cette « jeunesse » noble que nous livre le *Lay de vaillance* prend la forme d'une histoire – « D'eulx vous compteray l'istoire » (v. 186) –, ou plus exactement, au terme d'une première strophe essentiellement énumérative (v. 185-202), d'un emploi du temps quotidien, trame dont use la strophe suivante (v. 203-223) dans une critique des mœurs nobiliaires contemporaines qui constitue le contrepoint systématique des valeurs précédemment développées et rapportées aux temps anciens.

Ouvrant et refermant le cycle de la journée, c'est en premier lieu la paresse et le goût du confort domestique qui sont dénoncés : contrairement à leurs anciens, dont le *Lay* rappelle que « Par doulx lit ne mole couche / Ne furent leur cuers ravis » (v. 87-88), les jeunes ne pensent qu'à « bien dormir et reposer » (v. 193), dans de « Blans draps, mol lit, doulz coycin / Ou ilz vont dormir le soir » (v. 220-221) et « se

<sup>18</sup> P. Contamine, *La noblesse au royaume de France*, op. cit., p. 185-187.

<sup>19</sup> Voir H. Martin, *Mentalités médiévales (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1996, p. 314-315 et P. Contamine, *La noblesse au royaume de France*, op. cit., p. 163-211.

dorment grant matin » (v. 203). Dès le lever, la première pensée de la journée va au plaisir de la table : alors que leurs aînés « furent sobre de bouche » (v. 83), les contemporains du poète affichent leur goût immodéré de la ripaille et de la boisson (v. 204-209) :

Puis ilz enquierrent du bon vin  
 Ou ilz le pourront avoir ;  
 Ne leur eschappe lopin  
 De perdriaulx, de connin  
 Ne autre qu'om puist sçavoir,  
 Gras chapon ne gras poucin.

La critique est d'ailleurs, à cet endroit du texte, l'occasion pour Deschamps d'une dénonciation de la cour, qui concentre les vices de la jeune aristocratie : « Aux cours vont pour estre afin / De gras morseaulx, c'est tout voir ; / De la ne puelent mouvoir, / La se font ilz apparoir, / La ou il pigne le crin » (v. 210-214). Avec cette évocation dépréciative de la cour, le texte opère la transition entre gourmandise et orgueil vestimentaire, qui oppose à nouveau à leurs anciens, vêtus d'« umbles habis » (v. 99), les contemporains du poète, somptueusement parés et jouant les grands seigneurs : « De draps de soie et d'or fin / Sont vestus, de blans, de noir, / Perles, fourrez a pouoir : / Chascun semble un palazin » (v. 215-218).

Cependant, de même que pour la peinture de l'idéal, rapportée aux temps anciens, on peut se demander si cette critique prétendument réaliste ne relève pas avant tout d'une projection idéologique et rhétorique. À ce titre, la strophe des vers 185-202 s'oppose à sa suivante (v. 203-223), précédemment commentée : rapidement énumérés sous forme d'infinifits, imprécis et artificiels, détachés du réel, les vices de la jeune noblesse y prennent un tour dogmatique qui les apparente à la liste des sept péchés capitaux : « manger et boire » évoque la gourmandise (v. 190), « mau paier, assez accroire » renvoie à l'avarice (v. 191), « Eulx polir com blanc yvoir » à l'orgueil (v. 192), « Bien dormir et reposer » à la paresse (v. 193), « Péchié de char aloser » à la luxure (v. 194), « Faiz de prodombres mescroire » pourrait insinuer l'envie (v. 195), qui fermerait alors provisoirement la liste puisqu'il faut attendre le terme de la strophe pour voir citée la colère de ces jeunes qui passent leur temps « A bruire com un tonnoire, / A batre et a menacier » (v. 201-202). Entre-temps, en effet, c'est à leur dévalorisation de la foi que s'en est pris le poète : « Dieux ne doubtent ne prouvoire ; / Cuidier est en leur aumoire » (v. 196-198), comme pour mieux planter une chevalerie abandonnant, au-delà même de ses valeurs morales, la dimension « semi-religieuse » de sa vocation, au profit d'une réalisation de soi plus humaine et plus immédiate dans divertissement et la fête<sup>20</sup>.

\*  
 \* \*

Le *Lay de vaillance* nous brosse de la noblesse contemporaine du poète un portrait extrêmement dégradé, mais focalisé sur un plan exclusivement moral. Loin

<sup>20</sup> J. Huizinga, *L'automne du Moyen Âge*, éd. et tr. fr. J. Bastin, Paris, 1989, p. 111 ; D. Poirion, *Le poète et le prince. L'évolution du lyrisme courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, Paris, 1965, p. 98.

de toute remise en cause fonctionnelle, pratique ou technique, c'est bel et bien à l'avalissement de la noblesse que renvoie la pièce pour expliquer l'incapacité militaire du royaume : aux anciens par qui « Lascheté fut mise au bas » (v. 142) et qui, au combat, « ne s'en fuirent pas, / Ains ne reculerent pas » (v. 152-153), la pièce oppose quelques vers plus loin leurs descendants, lesquels, au lieu de suivre l'exemple de leurs aïeux (v. 167-169), font la désolation du poète : « Mais je les voy dissembler / Et le bon renom embler / De bataille et de victoire » (v. 170-172). Bien qu'implicitement, de tels vers semblent prendre place dans la première tradition historiographique de la bataille de Poitiers : celle du *Tragicum argumentum de miserabili statu regni Francie* de François de Montebelluna, écrit au lendemain de la bataille de Poitiers, qui dépeint une noblesse « dont l'incompétence militaire vient du manque de discipline et d'entraînement, de la mollesse et de la gourmandise, de la passion pour les femmes et le jeu de paume » et pour lequel « les vices de l'armée féodale ne viennent pas de sa structure, mais de la lâcheté avant tout, de la paresse et autres vices des chevaliers », ou encore du texte anonyme de la *Complainte sur la bataille de Poitiers*, à peine postérieur, qui concentre plus encore « ses attaques contre les nobles et leurs vices » et reproche, entre autre, aux chevaliers « leurs chapeaux à plumes et leurs barbes de bouc »<sup>21</sup>. On peut même se demander si, à l'instar de ces deux textes, le *Lay de vaillance* ne va pas jusqu'à revendiquer le choix d'un Jean le Bon se livrant entièrement sur le champ de bataille, refusant de reculer et de s'enfuir. L'éloge, aux vers 152-153, de « Ceuls [qui] ne s'en fuirent pas, / Ains ne reculerent pas », rappelle en effet étrangement la règle de son Ordre de l'étoile, autant que son attitude lors de la journée de Poitiers, dont le *Miroir de mariage* fait la louange, rejoignant là encore la tradition des premiers écrits relatifs à l'événement<sup>22</sup> : « En combatant en grant arroy / Fut prins Jehan, le treshardy roy » (v. 11387-11388). Contrairement au « vaillant roy Phelippe / De Valloys » (v. 11373-11374) dont le souvenir est expédié en un vers, le roi Jean se voit présenté comme un modèle de chevalerie, de dévouement à la défense du royaume (v. 11389-11395), s'attachant les combattants valeureux par son courage (v. 11397-11399) :

Car chascuns pour sa hardiesse,  
Pour son bien et pour sa largesse  
Le suioit en mainte besoingne.

L'évocation de la bataille de Poitiers que nous laisse le *Miroir de mariage*, parcellaire mais unique dans l'œuvre du poète, illustre bien cette tradition des premiers textes postérieurs à l'événement : la défaite y marque une césure majeure dans la vision de la noblesse, jugée seule responsable de la déconfiture et coupable d'une sorte de trahison à l'égard du roi Jean glorifié pour son courage. Mais ici encore, la défaillance et la culpabilité de la noblesse sont essentiellement morales – le *Miroir* met dans la bouche de Franc Vouloir une harangue contre Folie, accusée d'avoir « fait faire [...] la lippe / Aux Français » à Crécy puis Poitiers (v. 11374-11375).

<sup>21</sup> F. Autrand, « La déconfiture. La bataille de Poitiers (1356) à travers quelques textes français des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne. XIV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle*, éd. P. Contamine, C. Giry-Deloison et M.-H. Keen, Lille, 1991, p. 93-121 – citations p. 97-98.

<sup>22</sup> F. Autrand, art. cit., p. 96 et 100-101.

L'ensemble du regard posé sur l'événement procède essentiellement du jugement moral, omettant toute réflexion sur l'organisation et la technique militaires.

\*  
\* \*

Au-delà de la critique morale, l'opposition entre l'attitude du roi et celle des nobles, lors du désastre de 1356, porte en filigrane une remise en question de la place fonctionnelle des nobles dans la société. Le *Miroir de mariage* lui-même ne manque pas de rappeler, pour mieux vanter les mérites et nécessités de l'instruction historique, que les écueils de cette « fole hardiesce » tellement fatale à Poitiers sont d'autant plus préjudiciables au chevalier « Se chevetaine est », car « son desroy / [...] / Fait lors descendre et trebuschier / Ceuls qui lui estoient commis / En la main de ses ennemis » (v. 8308 & 8310-8312). Le vers 8308 indique par là même quelle est la place du noble : il est le « chevetaine » de l'armée royale<sup>23</sup>.

Sous la plume du poète, la bataille de Poitiers apparaît comme une disjonction fonctionnelle entre le roi et sa noblesse – la seconde n'assurant pas son devoir. Seul rempart contre « fole hardiesce » qui en est responsable, l'éducation est bien le moyen de réconcilier les devoirs fonctionnels du roi et de sa noblesse, en vivifiant une culture aristocratique tout entière tendue, en réalité, vers le service de la guerre du roi. Restait, pour refermer la boucle, à organiser, au plan des valeurs et de la culture, la récupération de la noblesse par l'État royal.

#### *État moderne et récupération monarchique du modèle culturel chevaleresque*

Moyen de conquête et de galvanisation des cœurs, la célébration de l'idéal chevaleresque au service du roi tendait à ériger des mythes qui poursuivaient leur inspirateur jusque dans la mort : les plus glorieux de ces « chevaliers du roi » avaient droit à d'authentiques funérailles nationales et leur dépouille venait côtoyer celle de leur souverain dans la nécropole royale de Saint-Denis. C'est en l'honneur de Du Guesclin que Charles V inaugure une telle pratique, dès 1380. La mort de Louis de Sancerre, dont la ballade 1187 célèbre les « grans travaulx » (v. 20) et l'œuvre de « vassaulx » (v. 37) et « consaulx » (v. 38) aussi loyal que dévoué, qui souffrit « la durté et les maulx / Pour son seigneur, et la guerre qui blesce » (v. 21-22), fut l'occasion des mêmes honneurs funéraires (v. 39-42) :

A Saint Denis le conduit en tristesse,  
Ou enterrez est delez les plus haulx ;  
M .CCCC. et deux fut ses tombeaulx :  
Plourez pour lui toute gent de noblesce !

Les éloges de Deschamps vont aussi à Jean de Sempy, dont Deschamps pleure la mort dans la ballade 13, rappelant sa vaillance et sa sagesse mises au service du roi, ou plus encore à Enguerrand de Coucy, mort en captivité après Nicopolis, modèle

<sup>23</sup> La déclinaison pratique de ce devoir fonctionnel est traitée dans T. Lassabatère, « Théorie et éthique de la guerre dans l'œuvre d'Eustache Deschamps », *La guerre, la violence et les gens*, éd. P. Contamine et O. Guyotjeannin, Paris, 1996, p. 35-48.

d'association des vertus chevaleresques et de la fidélité, « qui si bien servy son souverain / En plusieurs lieux a grant chevalerie » (chant royal 1366, v. 5-6).

Mais plus que d'une célébration, c'est d'une véritable symbiose culturelle que procède la stratégie royale d'appriivoisement de la noblesse. Et plus que dans la mort et le souvenir, c'est dans la vie et la fête que s'affirme le patronage bienveillant du royaume sur sa noblesse. Rien n'en saurait mieux témoigner que la récupération royale des fêtes de mai, traditionnelle célébration chevaleresque et courtoise de l'amour, de la jeunesse et du renouveau<sup>24</sup>, dont Charles VI mène désormais le cortège, comme en ce 1<sup>er</sup> mai de l'année 1385 que nous conte le beau *Lay de franchise*<sup>25</sup>. Le jeune roi y chevauche à la tête d'un défilé de damoiseaux ornés de vert (v. 157), de damoiselles « Haultes, nobles, plaines de douz acueil / Qui de chapeaulx et branches firent dons » (v. 161-162), et dont l'ordre protocolaire ne reproduit sans doute pas par hasard l'entière hiérarchie nobiliaire : le roi, en effet, « Sur un coursier fut de vert appareil, / Acompaigniez de son frere pareil ; / Contes et dus, chevaliers et barons, / Dames y ot » (v. 157-160). Transférant sa vocation fonctionnelle au plan de l'identité culturelle, le *Lay de franchise* réaffirme par des voies différentes, moins idéologiques et plus vivantes, l'inévitable subordination de la noblesse à son roi. Car c'est bien d'un roi placé à la tête de sa noblesse, d'un Charles VI encore auréolé de ses récentes victoires et paré de toutes les vertus chevaleresques, que la fête du 1<sup>er</sup> mai célèbre la gloire. Mais si la fête de la chevalerie célèbre le roi, c'est aussi parce que celui-ci adopte les valeurs qu'elle revendique et les fait siennes : « Honours » (v. 183), « Vaillance » (v. 184), « granz fais anciens » (v. 185), « Amours » (v. 187), telles sont précisément les vertus dont débat l'assemblée qui se forme, éphémère, au hasard d'une rencontre entre le cortège royal et un groupe de sujets (v. 183-190).

Fêtes chevaleresques et tournois relèvent d'une semblable symbiose culturelle et idéologique qui s'établit entre le roi et sa noblesse, comme en témoigne à son tour le chant royal 357 annonçant l'organisation d'une semaine de tournois. Charles VI et son frère Louis se partagent les festivités : tandis que le duc reçoit le lundi soir (v. 41-42), « Le noble roy de France aura court plaine / Mardi au soir » (v. 43-44). Ces réjouissances sont placées sous le patronage d'un « chevalier / A l'aigle d'or » (v. 5-6) en qui le sens global de la pièce et la symbolique impériale qui lui était chère permettent de reconnaître Louis d'Orléans. Conforme au récit qu'en livre Froissart, l'annonce de Deschamps est à rapprocher des joutes organisées pour l'entrée à Paris de la reine Isabeau, fin août 1389, dont le prix fut, selon le chroniqueur, remporté par le roi : le « chapel d'or bel et bon » (v. 20) que le chant royal promet au vainqueur serait-il le casque doré de Charles VI retrouvé en 1984, lors des fouilles du Louvre ?<sup>26</sup>

Ce sont pourtant d'autres fêtes du même genre, antérieures de quelques mois, que célèbre la ballade 444 : celles, mémorables, organisées en l'honneur de

---

<sup>24</sup> Voir F. Autrand, *op. cit.*, p. 216.

<sup>25</sup> Le vers 152 donne 16 ans à ce roi, dont les v. 153-156 rappellent la victoire, à l'âge de 13 ans, contre les Flamands.

<sup>26</sup> Voir E. Gonzalez & M. Roccati, « La société de cour », *Eustache Deschamps en son temps*, éd. J.-P. Boudet et H. Millet, *op. cit.*, p. 214-215. Les petites différences peuvent être attribuées à des changements intervenus entre l'annonce des joutes (Deschamps) et leur déroulement (Froissart, *Chroniques*, livre IV, chap. I – éd. A. Pauphilet, *Historiens et chroniqueurs du Moyen Âge*, Paris, 1986, p. 614-617).

Du Guesclin à Saint-Denis en mai 1389. Deschamps exhorte la jeune noblesse du royaume en quelques vers où l'exaltation des joutes organisées à Saint-Denis (v. 8-9) se mêle à la promesse du renouveau printanier et des traditionnelles fêtes de mai (v. 6-10) :

Avisiez bien cette saison nouvelle,  
Ce jour de May, ceste grant feste et belle  
Qui par le roy se fait a Saint Denys ;  
A bien joster gardez vostre querelle  
Et vous serez honnorez et cheris.

L'éclat particulier de la célébration du connétable ne doit rien au hasard, tant Du Guesclin symbolise l'alliance de l'honneur chevaleresque et du trône. Il est l'exemple typique du héros « qui servit com proudon / L'escu d'azur aux trois fleurs de liz d'or » (ball. XXIX, v. 23-24), qui combattit « pour son seigneur et a son pays » (Ch. r. 362 v. 53).

\*  
\* \*

Cet idéal de culture chevaleresque mise au service de l'État se cristallise ainsi autour d'un Du Guesclin idéalisé, porteur d'une charge mythique dépassant de loin son propre destin et dont l'entourage royal organisa la diffusion. Au premier rang des motifs de cette cristallisation, celui des neuf Preux, dont deux extensions attestent le succès considérable. La première constitue le pendant féminin des figures masculines des Preux : proposé entre 1380 et 1387 dans le *Livre de Leesce* de Jean Le Fèvre (v. 2889-2901), le motif est apposé à celui des neuf Preux dans les ballades 93 et 403 de Deschamps<sup>27</sup>. Seconde extension : celle du X<sup>e</sup> Preux qui, sous Charles VI, se cristallise sur Bertrand du Guesclin. Dès les années 1380, Cuvelier introduit cette thématique dans son œuvre, peut-être sur inspiration du chant royal 362, datable de 1373. Avec la ballade 239, ce chant royal est en effet la seule pièce du ms fr. 840 qui trace cette perspective symbolique. Évoquant les neuf « preux » traditionnels (v. 6), il leur associe Du Guesclin : « Seroit entr'eulx bien amez et venuz / B. du Guesclin, connestable de France » (v. 9-10). Ce sont plutôt les ballades du tome X, attribuées à Deschamps par Gaston Raynaud, qui font explicitement du connétable un preux, le « X<sup>e</sup> Preux ». La ballade LXIX évoque ainsi « li preux preudons Bertran » (v. 3), le « preux Bertran » (v. 27), qu'elle demande à Dieu d'accueillir en Paradis (v. 26). La ballade LXXI le considère comme le « plus preudons / en fait d'armes » (v. 22) « puis le tamps des .IX. preux » (v. 21). L'une et l'autre suivent de peu la mort du connétable et ressortissent au genre de la complainte funèbre. Plus tardive, la ballade XXIX réclame pour Du Guesclin l'honneur de figurer parmi les Preux et de porter le titre de « dixième Preux » (v. 17-24). L'effet d'encensement posthume n'est sans doute pas à négliger dans ce processus de cristallisation progressive qui se laisse deviner, au sein même des *Œuvres complètes* de

<sup>27</sup> J. Huizinga propose d'ailleurs d'attribuer la paternité du groupe féminin à Deschamps lui-même – *op. cit.*, p. 73-74.

Deschamps, depuis les années 1370. Remarquons en effet combien la ballade XXIX, qui, seule, achève l'élaboration amorcée par le chant royal 362, y voit une sorte de condition nécessaire à la glorification totale du héros : c'est bien « Puisqu'il est mort » que Bertrand peut être placé à la Table des Preux (v. 17) et que le poète peut proposer que « .X<sup>e</sup>. y soit mis et nommé desor » (v. 22).

\*  
\* \*

Fêtes de mai, tournois, glorification des grands guerriers de la nation : autant de célébrations qui procèdent d'une logique unique, celle d'un partage de cultures et de valeurs dont procède finalement le rapprochement de la noblesse et de l'État. De cette vaste entreprise de séduction de la noblesse par la monarchie, les cérémonies de mai 1389, en l'honneur de Du Guesclin, marquent sans doute l'apothéose : y sont réunis, précisément, les trois genres traditionnels – la fête de mai, les tournois, l'éloge funèbre – par lesquels la royauté récupère et exalte les valeurs chevaleresques<sup>28</sup>. Telle est la politique royale, qui cherche, selon les mots de Daniel Poirion, à « fonder l'éclat monarchique sur des principes féodaux »<sup>29</sup>.

Jouant sur le registre de l'émotion, la symbolique culturelle rejoint ici l'idéologie politique et juridique pour mieux l'ancrer dans le présent et la réalité. Rien ne témoigne mieux de cette convergence entre identité culturelle et définition fonctionnelle que la ballade 1197 déjà citée, qui place au cœur même de la célébration posthume de Louis de Sancerre un éloge de sa double fidélité de « vassaulx » (v. 37) et de « consaulx » (v. 38) à son roi, renvoyant à la superposition des notions de suzeraineté et de souveraineté par laquelle le chant royal 349 et la ballade 231 légitimaient déjà la l'autorité structurelle et fonctionnelle de la royauté sur la noblesse.

La construction d'ensemble par laquelle l'État royal s'assure la fidélité de sa noblesse montre à quel point celle-ci tient davantage du consentement que de la contrainte. En se réappropriant les structures sociales et mentales de la féodalité, elle définit ce « temps du vassal et du sujet » dont parle Bernard Guinée<sup>30</sup>, où le noble doit « son prince et son seigneur amer »<sup>31</sup>. Cette récupération fonctionnelle et structurelle, loin de nier la spécificité nobiliaire, procède d'elle et s'étend au plan culturel par une assimilation de ses valeurs. Temps particulier, à cet égard aussi : la fin du XIV<sup>e</sup> siècle apparaît comme un moment d'acculturation réciproque ; et l'on peut se demander, à l'instar de Françoise Autrand, si l'intégration et la collaboration de la noblesse à l'État monarchique auraient été possibles sans la séduction qu'opérait sur elle l'appropriation et l'exaltation de ses propres valeurs par la royauté<sup>32</sup>.

---

<sup>28</sup> Voir F. Autrand, *op. cit.*, p. 214-227.

<sup>29</sup> D. Poirion, *op. cit.*, p. 31.

<sup>30</sup> B. Guinée, *op. cit.*, p. 235 : « entre le temps du vassal et le temps du sujet, il y a le temps du vassal et du sujet ».

<sup>31</sup> *Miroir de mariage*, t. IX, chap. LXVII, v. 2242.

<sup>32</sup> F. Autrand, *op. cit.*, p. 227.



Dans la double dimension fonctionnelle et culturelle de ce temps politique particulier, pour l'histoire de « la noblesse au royaume de France », Eustache Deschamps se montre, à la lecture de son œuvre, bien plus qu'un témoin : annonciateur de festivités royales, auteur d'éloges funèbres à caractère quasi officiel, ou de pièces morales inspirées de près des traités politiques contemporains, le poète s'avère un acteur engagé et efficace.

Thierry Lassabatère